

Envoyé en préfecture le 16/10/2025

Reçu en préfecture le 16/10/2025

Publié le

ID: 078-217801687-20251016-20251014_05-DE



DÉLIBÉRATION N°20251014_05

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze octobre à 19 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Coignières s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sur la convocation de M. Didier FISCHER, Maire, en date du 08 octobre 2025.

Étaient présents :

M. Didier FISCHER - Maire

M. Cyril LONGUEPEE, Mme Sophie PIFFARELLY, M. Mohamed MOKHTARI, M. Marc MONTARDIER, Mme Eve MOUTTOU, M. Salah KRIMAT, Mme Catherine JUAN – Adjoints au Maire

M. Xavier GIRARD, M. Samir MOUSTAATIF, Mme Rahma M'TIR, M. Maxime PETAUTON, M. Olivier RACHET, Mme Christine RENAUT, M. Jamel TAMOUM, M. Stéphane THILLAY, Mme Leïla ZENATI – Conseillers Municipaux

Étaient représentés :

M. Brahim BEN MAIMOUN donne pouvoir à M. Jamel TAMOUM, Mme Florence COCART donne pouvoir à Mme Sophie PIFFARELLY, Mme Yasemin DONMEZ donne pouvoir à Mme Eve MOUTTOU, Mme Nathalie GERVAIS donne pouvoir à M. Marc MONTARDIER, Mme Aliya JAVER donne pouvoir à M. Salah KRIMAT, Mme Sylvie MAUDUIT donne pouvoir à Mme Rahma M'TIR, Mme Sandrine MUTRELLE donne pouvoir à M. Xavier GIRARD, M. Nicolas ROBBE donne pouvoir à M. Olivier RACHET, Mme Anne-Marie TIBERKANE donne pouvoir à M. Maxime PETAUTON

Étaient absents :

M. Nicolas GROS DAILLON

M. Stéphane THILLAY est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

POINT N°05: CONSTATATION DE CREANCES ETEINTES ET NON VALEURS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2121-29, L2321-2, R2321-2 et R2321-3 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes ;

Vu la délibération n° 20250409-04 du 9 avril 2025 portant sur le vote du budget principal 2025 ;

Vu les listes de créances éteintes et non valeurs en date du 23/09/2025, adressées par le SGC de Saint-Quentin-en-Yvelines pour des titres de taxe locale sur la publicité extérieure et des prestations scolaires (restauration, études et classes de neige);

Considérant que malgré les titres de recettes d'impayés émis pour les années 2019 à 2023, les différentes procédures réglementaires entreprises dans les délais légaux n'ont pas permis de recouvrer les sommes facturées ;

Envoyé en préfecture le 16/10/2025

Reçu en préfecture le 16/10/2025

Considérant que ces créances résultent soit de liquidations judiq 10 : 078-217801687-20251016-20251014 constatation d'insuffisance d'actifs, soit de radiation de l'entreprise pour celles relatives à des sociétés :

Considérant par ailleurs que lorsque des particuliers sont en difficultés financières et en état de surendettement, des procédures leur permettent de surseoir au paiement de leur dette, le recouvrement par le comptable est alors suspendu;

Considérant les annexes 1 à 3 jointes à cette délibération correspondant aux créances admises en non-valeurs, et éteintes suivantes :

- Admission en non-valeurs pour la somme de 63.49 € (créances inférieures à 100 €)
- Admission en non-valeurs pour la somme de 3 032.75 € (créances supérieures à 100 €)
- Admission en créances éteintes pour la somme globale de 3 495.08 €

Soit un total de 6 591.32 € correspondant à des dépenses imputables sur le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »;

Considérant que les crédits budgétaires ont été prévus dans le cadre du budget 2025 sur le chapitre 65 sur les comptes les comptes 6541 « Créances admises en non-valeur » et 6542 « créances éteintes » à hauteur de 20 000 € ;

Après avoir entendu l'exposé de Mme Eve MOUTTOU, rapporteur,

Après en avoir délibéré :

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

ARTICLE 1 - APPROUVE l'effacement des créances et la constatation des admissions en nonvaleurs en accord avec le SGC de Saint-Quentin-en-Yvelines à la suite du courrier adressé le 23/09/2025 et aux annexes détaillées jointes.

ARTICLE 2 – DIT que les mandats correspondants seront émis :

- Au compte 6541 « créances admises en non-valeurs » pour 3 096.24 €
- Au compte 6542 « créances éteintes » pour 3 495.08 €

our extrait conforme :

Maire.

lier FISCHER

président de la C.A. de Saint-Quentin-en-Yvelines

Le présent acte peut faire l'objet d'une voie de recours gracieuse auprès de son auteur, ou contentieuse devant le Tribunal Administratif de Versailles - 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles, ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, voire lorsqu'elle a été expressément prescrite, à compter de sa notification pour la ou les personnes directement visées.

Exercice 2025

Numéro de la liste 7582870511

Type de liste : Non valeur

1 pièce présentes pour un total de 63.49 €

Envoyé en préfecture le 16/10/2025 Reçu en préfecture le 16/10/2025 526

ID: 078-217801687-20251016-20251014_05-DE

Nature Juridique	Exercice pièce	Réf. pièce	Imputation budgétaire	Nom du redevable	Objet pièce	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
Société	2022	T-1271	7368-01-	EZEL	300-Divers	63.49	RAR inférieur seuil poursuite
					TOTAL	63.49	

Commune de COIGNIERES

Exercice 2025

Numéro de la liste 7389053911

Type de liste : Non valeur

35 pièces présentes pour un total de 3 032.75 €

Envoyé en préfecture le 16/10/2025 Reçu en préfecture le 16/10/2025 526

ID: 078-217801687-20251016-20251014_05-DE

Nature Juridique	Exercice pièce	Réf. pièce	Imputation budgétaire	Nom du redevable	Objet pièce	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
Particulier	2022	T-66	70632-522-	BATISTA Jaclina	300-Divers	1.74	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2022	T-65	70632-522-	BATISTA Jaclina	300-Divers	2.61	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2022	T-65	7067-251-	BATISTA Jaclina	83-Cantine scolaire	6.69	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2022	T-66	7067-251-	BATISTA Jaclina	83-Cantine scolaire	7.25	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2022	T-68	7067-251-	BATISTA Jaclina	83-Cantine scolaire	9.48	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2022	T-713	7067-251-	AHOKA Elando	83-Cantine scolaire	28.56	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2022	T-53	7067-212-	AHOKA Elando	87-Crèche garderie	29.85	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2023	T-33	7067-251-	BATISTA Jaclina	83-Cantine scolaire	30.59	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2022	T-53	7067-421-	AHOKA Elando	86-Centre aéré	31.56	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2023	T-2	7067-421-	AHOKA Elando	86-Centre aéré	33.06	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2022	T-54	7067-64-	AHOKA Elando	87-Crèche garderie	34.2	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2022	T-52	7067-421-	AHOKA Elando	86-Centre aéré	42.08	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2023	T-616	7067-421-	ANICETTE Martine	86-Centre aéré	42.28	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2022	T-52	7067-64-	AHOKA Elando	87-Crèche garderie	42.75	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2022	T-713	7067-64-	AHOKA Elando	87-Crèche garderie	45.59	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2022	T-66	7067-255-	BATISTA Jaclina	85-colonnie de vacances	16.04	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2022	T-65	7067-255-	BATISTA Jaclina	85-colonnie de vacances	16.04	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2022	T-63	70632-522-	BATISTA Jaclina	300-Divers	18.32	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2022	T-713	7067-421-	AHOKA Elando	86-Centre aéré	55.1	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2022	T-53	7067-251-	AHOKA Elando	83-Cantine scolaire	56.81	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2022	T-54	7067-251-	AHOKA Elando	83-Cantine scolaire	56.81	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2022	T-54	7067-421-	AHOKA Elando	86-Centre aéré	73.64	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2022	T-52	7067-251-	AHOKA Elando	83-Cantine scolaire	74.29	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2022	T-712	70632-522-	BATISTA Jaclina	300-Divers	80	Combinaison infructueuse d actes
Société	2021	T-1120	7368-01-	DSTOCK TOO	300-Divers	84.05	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2023	T-37	7067-421-	ANICETTE Martine	86-Centre aéré	84.56	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2023	T-33	70632-522-	BATISTA Jaclina	300-Divers	90.3	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2022	T-712	7067-251-	BATISTA Jaclina	83-Cantine scolaire	109.38	Combinaison infructueuse d actes
Société	2022	T-1254	6092-020-	WURTH FRANCE	300-Divers	109.44	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2022	T-156	70632-522-	OUDI Fatma	300-Divers	120	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2022	T-531	70878-71-	FERNANDES Silvia	300-Divers	136.32	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2022	T-712	7067-255-	BATISTA Jaclina	85-colonnie de vacances	184	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2019	T-520	7067-251-	KUTLLOVCI Shqipe	83-Cantine scolaire	240	Combinaison infructueuse d actes
Société	2022	T-1109	7368-01-	DSTOCK TOO	300-Divers	251.47	Combinaison infructueuse d actes
Société	2021	T-769	7368-01-	PRESTIGE AUTO	300-Divers	787.89	Combinaison infructueuse d actes
					TOTAL	3 032.75	

Envoyé en préfecture le 16/10/2025 Reçu en préfecture le 16/10/2025 526

ID: 078-217801687-20251016-20251014_05-DE

Exercice 2025

Numéro de la liste 7585271611 Type de liste : Créance éteinte

3 pièces présentes pour un total de 3495,08

Nature Juridique	Exercice pièce	Réf. pièce	Imputation budgétaire	Nom du redevable	Objet pièce	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
Société	2022	T-925	7368-01-	PRESTIGE AUTO	300-Divers	1 109.89	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2023	T-770	7368-01-	PRESTIGE AUTO	300-Divers	1 141.90	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2024	T-872	73174-01-	PRESTIGE AUTO	300-Divers	1 243.29	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
						3 495.08	